

La société MAKE IT CREATIVE, siège social Centre de Vie Agora bât A1, 13400 Aubagne,
service clientèle par courriel : contact@makeitcreative.fr et téléphone : **04 84 25 55 27**

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes CGPS et éventuellement, les conditions particulières, s'appliquent, sans restriction ni réserve, entre le Fournisseur MAKE IT CREATIVE et toute personne physique ou morale domiciliée en France et DOM-TOM exclusivement pour toute prestation de services convenue et pratiquée directement ou par ses Techniciens et Commerciaux. Elles visent à définir les rapports entre le Fournisseur et le Client, à partir de la passation de la commande jusqu'à la fourniture du service commandé, y compris le paiement.

Elles régissent leur relation, à l'exclusion de toutes autres, quelles que soient les clauses des documents du Client, et notamment ses propres conditions générales. L'ensemble est accessible à tout moment sur www.makeitcreative.fr. MAKE IT CREATIVE se réserve le droit de modifier ponctuellement les CGPS. Elles sont applicables dès leur mise en ligne aux seules transactions conclues postérieurement. La version des CGPS applicable est celle en vigueur sur le Site internet à la date de passation de la commande.

La validation de la commande de services résulte soit de la remise du bon de commande signé par le client, soit de l'apposition de sa signature électronique.

ARTICLE 2 : Services

2.1. Les services régis par les CGPS sont ceux qui figurent le plus exactement possible sur le Site Internet et qui sont indiqués comme accessibles contre paiement.

Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette description, la responsabilité de MAKE IT CREATIVE ne pourrait être engagée.

Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du client.

2.2. L'accès et l'utilisation des prestations sont soumis aux conditions et modalités suivantes : le droit d'usage concédé au client est non exclusif et non cessible, elles sont conçues pour le plus grand nombre d'utilisateurs, leur adaptation aux besoins spécifiques du client ne peut être garantie que si elle est exprimée dans la commande et acceptée par écrit par la direction de MAKE IT CREATIVE.

Le client utilise les prestations sous sa propre responsabilité.

Il est considéré comme ayant les compétences nécessaires à leur bonne utilisation, après que la formation ait été dispensée par MAKE IT CREATIVE à un responsable qu'il désigne.

Le client s'engage à ne faire appel qu'à MAKE IT CREATIVE pour résoudre les éventuels problèmes de fonctionnement.

Le contrat couvre les seuls usages des prestations conformes aux instructions fournies.

ARTICLE 3 Prix :

Les services sont fournis aux tarifs mentionnés dans la commande en euros hors taxes. Le prix ne pourra être modifié après validation de la commande.

Une facture est remise lors de la fourniture des services commandés.

Les frais de tous ordres pour la délivrance du service et la formation sont à la charge du client. Aucun rabais, remise, ristourne ne sera pratiqué, ni escompte pour paiement anticipé.

ARTICLE 4 : Commande :

4.1. *Identification préalable des parties.* La commande comprend toutes les mentions nécessaires que le client certifie être exactes. Elle peut être fournie sur formulaire papier ou par enregistrement sur le Site Internet de MAKE IT CREATIVE, et elle ne devient effective qu'après l'acceptation de cette dernière ET l'acceptation par le client des CGPS (en cochant la case prévue à cet effet). En cas de financement à crédit elle reste subordonnée à l'acceptation de l'organisme de crédit.

Toute commande acceptée par MAKE IT CREATIVE vaut acceptation des présentes CGPS, des prix et des descriptions des services disponibles et constitue une preuve du contrat de prestation de services. MAKE IT CREATIVE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande dans le cas de litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 5 : Modalités de paiement - clause de réserve de propriété

5.1. Le tarif est réglable suivant l'échéancier prédéfini sur le devis.

En cas de retard de paiement après la date figurant sur la facture, des pénalités de retard calculées au taux de l'intérêt légal, majoré de 10 points sur la base du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises. En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, MAKE IT CREATIVE se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des services commandés et de suspendre l'exécution de ses obligations.

5.2. Sauf convention contraire exprès, MAKE IT CREATIVE se réserve la propriété de l'œuvre/des travaux objet de la commande dont elle cède le droit d'utilisation au client. Le droit d'utilisation

n'inclut pas celui de modifier les données cédées.

ARTICLE 6 Mise en place du service

MAKE IT CREATIVE procède au déploiement des prestations sur les stores Apple et Android et/ou sur serveur web. Pour ce faire, le client s'engage à convenir d'un rendez-vous et participer activement, ainsi que son personnel, à la formation dispensée pour l'usage des prestations.

ARTICLE 7 : Délais de fourniture

7.1. Les délais de livraison figurent sur la commande et à défaut ils sont convenus ultérieurement. Ils ne constituent pas des délais de rigueur et MAKE IT CREATIVE ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de retard, sauf pour faute lourde.

La force majeure et le retard imputable au client sont exonératoires pour MAKE IT CREATIVE. Le délai de livraison pourra être suspendu en cas de financement à crédit choisi par le client, jusqu'à la confirmation de son octroi.

7.2. Dans l'hypothèse où MAKE IT CREATIVE serait dans l'incapacité de réaliser les prestations commandées, elle s'engage à en avertir le client par courriel et téléphone dans un délai de 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la réception du paiement, auquel cas ce dernier pourra demander à être remboursé en intégralité. Dans le cas contraire, la prestation sera exécutée dans un délai supplémentaire raisonnable.

ARTICLE 8 : Absence de remboursement / annulation

Toute commande est ferme et définitive, sous réserve du droit de rétractation.

Si toutefois, le client met un terme à l'utilisation du service en cours de fourniture, aucun remboursement *pro rata temporis* n'est effectué. En cas de résiliation anticipée par le client, toutes les sommes restant dues seront immédiatement exigibles, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts et autres recours.

ARTICLE 9 : droit de rétractation

MAKE IT CREATIVE accorde à ses clients un droit de rétractation de 14 jours qui court dès le lendemain de la signature de la commande, pendant lequel aucune somme d'argent ne leur sera réclamée ni au titre de l'achat, ni des frais. L'obligation de délivrance et livraison est suspendue dans cet intervalle.

ARTICLE 10 : Responsabilité

MAKE IT CREATIVE garantit l'exécution de ses prestations telles que définies dans la commande, conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques. Elle s'oblige à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour remplir ses engagements. Sa responsabilité ne sera engagée qu'en cas

de faute ou de négligence prouvée ; elle est limitée aux préjudices matériels directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Elle n'indemnise pas les dommages immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que notamment, les pertes d'exploitation, les pertes de production, le manque à gagner, la perte de profits, la perte de contrat, la perte d'image, la perte d'une chance, le préjudice commercial, les surcoûts de production, l'immobilisation du personnel ou d'équipements ainsi que tout dommage indirect, ni aucun dommage imprévisible.

Sa responsabilité éventuelle se limiterait au prix H.T. de sa prestation.

Elle serait déchargée de toute responsabilité si le client ne fournissait pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de la mission.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le client dans les 3 jours maximum de la fourniture des services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer MAKE IT CREATIVE par écrit, dans le délai de 3 jours ouvrables à compter de la fourniture des services, de ses réserves ou réclamations quant à la conformité en quantité et qualité, avec tous les justificatifs y afférents.

La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée par le client à cause d'inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

ARTICLE 11 : Exception d'inexécution

Comme prévu par l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra toujours refuser d'exécuter son obligation si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution peut remettre en cause la poursuite du contrat ou bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant son intention de se prévaloir de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi et de la réception.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative.

ARTICLE 12 : Force majeure

Les parties ne pourront être tenues pour responsables de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, en cas

de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Constituent notamment des événements de force majeure pour les parties : les catastrophes naturelles, les actes de l'autorité publique, les embargos, les grèves internes ou nationales, les conditions climatiques exceptionnelles empêchant la livraison, les insurrections, les émeutes.

La partie constatant l'événement devra en justifier sans délai à l'autre partie.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, le contrat sera résolu de plein droit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 13 : Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La partie victime de la défaillance pourra en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, la résolution fautive du contrat, 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse.

ARTICLE 14 : Propriété intellectuelle

Les éléments, y compris la technologie utilisée par MAKE IT CREATIVE, est sa propriété et celle de ses partenaires, protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Aucune licence ou droit d'utilisation quelconque des éléments distinctifs du Site internet ne sont cédés à l'occasion des relations nouées avec les clients.

Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle du contenu des solutions MAKE IT CREATIVE, pour quelque motif, par quelque procédé et sur quelque support que ce soit, est strictement interdite et est susceptible de constituer le délit de contrefaçon. Aucun des documents provenant des solutions MAKE IT CREATIVE ne peut être copié, reproduit, publié, téléchargé, posté, transmis ou distribué d'aucune manière que ce soit.

ARTICLE 15 : annulation partielle

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses des CGPS par - une décision de justice ou encore d'un commun accord entre les parties ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale du contrat puisse être sauvegardée.

Au cas où l'exécution de l'une ou plusieurs des clauses des CGPS serait rendue impossible du fait de son annulation, les parties tenteront de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause, les autres stipulations des CGPS demeurant en vigueur.

ARTICLE 16 : Non renonciation

Ne pas se prévaloir de l'application d'une clause quelconque des CGPS ou acquiescer à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

ARTICLE 17 : Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et/ou de la navigation sur le Site internet, un certain nombre de données personnelles relatives au client pourront être amenées à être traitées par MAKE IT CREATIVE. Les coordonnées du client ne seront pas divulguées par MAKE IT CREATIVE notamment pour des raisons publicitaires et hors des cas où la Loi y oblige, sauf en cas de cession d'activité ou de fonds de commerce. Le contrat ne peut être cédé par le client sans l'autorisation de MAKE IT CREATIVE. Voir par ailleurs la Politique de Confidentialité de MAKE IT CREATIVE.

ARTICLE 18 : Langue du contrat - Loi applicable et compétence juridictionnelle

Les présentes CGPS et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française, langue du contrat.

Tous les litiges auxquels les présentes CGPS et les opérations économiques et financières qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux JURIDICTIONS de MARSEILLE.